



© Vincent Achard

FICHE TECHNIQUE 2019 | N° 1365

PORTUGAL



KAYAK DE MER EN ALGARVE

Marcher et pagayer pour progresser avec Pierre Ramaut

Activité : kayak de mer

Niveau kayak / difficulté : intermédiaire / modérée

Durée totale : 8 jours (dont 5 à 6 jours de kayak)

Hébergement : bivouac, gîte/hôtel

Départ : 15 septembre 2019

Prix : à partir de 1290 € TTC (hors vol international)

Points forts de ce voyage

- Encadrement par un guide français expérimenté
- Magnifiques paysages de falaises, de grottes et de longues et magnifiques plages
- Randonnées dans le parc de la Ria Formosa
- Accompagné par Pierre Ramaut
- De 6 à 12 participants maximum

Encadré par Pierre Ramaut et un guide français de kayak de mer, nous partons naviguer en itinérance au sud du Portugal, entre Sagres et les grottes de Bengali, dans l'une des régions les plus ensoleillées d'Europe, offrant falaises, grottes ouvertes dans la roche calcaire, longues plages somptueuses. L'Algarve propose de magnifiques conditions pour la pratique du kayak de mer. Nous randonnons en kayak dans la réserve naturelle classée, la Ria Formosa, qui accueille une centaine d'espèces d'oiseaux dans ses lagunes, entre ses îles et îlots.



Cette fiche technique contient les informations suivantes :

- Introduction
- Carte
- Programme (détail, jour par jour)
- Informations complémentaires
- Modalités d'inscription
- Équipement et pharmacie personnels
- Bibliographie
- Bulletin d'inscription
- Conditions générales et particulières de vente

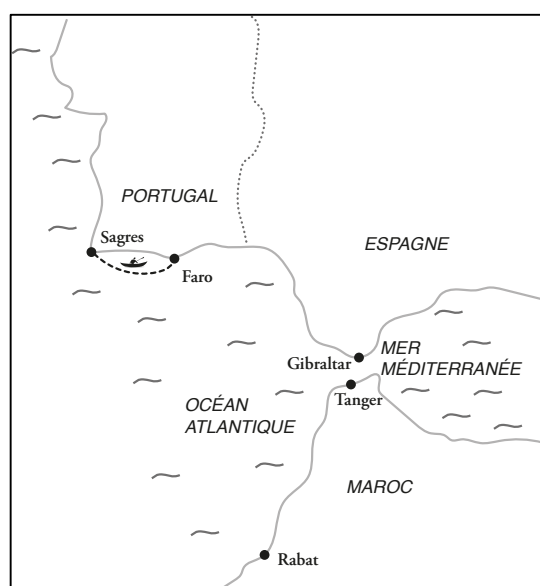
L'Algarve est reconnu aujourd'hui comme une destination remarquable en kayak de mer, les paysages variés et exceptionnels vont nous combler tout au long de cette semaine de navigation.

Après une arrivée à Faro, nous embarquons le lendemain à la découverte du parc naturel de la Ria Famosa, une réserve naturelle abritant de nombreuses espèces d'oiseaux. Après avoir revu les bases techniques et de sécurité, nous partons explorer la côte avec nos kayaks de Sagres jusqu'à la grotte de Bengali. C'est la partie de la côte la plus belle et la plus intéressante pour la navigation. Nous profitons de ce décor pour faire une randonnée à pied au milieu du séjour, un moyen idéal pour découvrir cette côte d'une autre manière. C'est également une bonne opportunité pour reposer nos bras !

La majorité des nuits se font en bivouac sur des plages peu fréquentées, et souvent accessible uniquement en kayak ou petits bateaux.

Ce voyage s'adresse à des kayakistes de niveau intermédiaire, nous partons en autonomie avec des kayaks chargés et une météo qui être changeante.

CARTE





MARCHER ET PAGAYER POUR PROGRESSER

Depuis 2003, Pierre Ramaut explore la planète avec TAMERA et propose à des petits groupes de participants de l'accompagner « marcher pour progresser ». Une longue expérience qui lui a permis de développer cette approche où le corps et l'esprit se libèrent dans l'effort et la contemplation, loin des contingences quotidiennes et matérielles. Découvrir d'autres modes de vie allant vers plus de simplicité, se réapproprier son corps, découvrir des paysages somptueux et trouver des réponses dans la nature à des questions que l'on se pose : c'est l'expérience à laquelle nous convie Pierre Ramaut, psychanalyste et sophrologue belge, expert en analyse transgénérationnelle (www.geneasens.com et www.commemoria.com). Passionné de marche, de kayak et amoureux de nature et de rencontres, Pierre questionne ou pose parfois des mots pour nous aider à donner du sens à ce que nous ressentons. Au bivouac, pendant les pauses, il nous aide à prendre conscience, à reprendre confiance, dans notre corps et dans notre esprit. Il nous ouvre des chemins pour revenir à l'essentiel, mieux nous ouvrir aux autres et nous retrouver nous-mêmes... Dans cette nouvelle thématique « marcher et pagayer » nous rajoutons la navigation en kayak sur rivières et lacs.

LE CONCEPT

Pendant ce voyage accompagné d'un petit groupe de personnes, votre accompagnateur psychanalyste et sophrologue, vous transmettra les éléments essentiels du programme de gestion du stress, inspiré des techniques sophrologiques, qu'il enseigne habituellement dans sa pratique privée et au personnel des entreprises www.waystobe.com

Dans cet endroit protégé, il vous sera proposé un moment privilégié d'arrêt et de regard sur vous-même, sur les autres, et sur la nature. Il ne s'agit pas d'une psychothérapie brève de groupe, mais d'un apprentissage de techniques destinées à être utilisées et valorisées par chacun, dans le but d'améliorer sensiblement son bien être au quotidien. Le rôle de l'animateur sera de veiller au bon déroulement de l'atelier et de limiter le groupe à sa fonction de témoin sans jugement ni interprétation.

La priorité sera faite à la pratique et au vécu, dans le strict respect de l'intimité de chacun.

Un des objectifs de ce voyage sera aussi d'ouvrir aux participants de nouveaux horizons, de nouvelles voies de recherche et de réflexion, grâce à un concept qui associe et utilise comme outils à part entière de développement personnel, la nature, la marche, le kayak et un enseignement, organisé, autour du triptyque suivant :

- programme de gestion du stress inspiré de la sophrologie ;
- enseignement sur les notions de base de la physiologie de l'effort et de la remise en forme ;
- enseignement sur les notions de base de la naturopathie.

LA GESTION DU STRESS

Le programme de gestion du stress proposé lors du voyage s'inspire des techniques classiques de la Sophrologie, il a été co-développé par Pierre Ramaut et évalué dans un contexte hospitalier pour être utilisé dans les entreprises et dans sa pratique privée www.waystobe.com

LA REMISE EN FORME

Le programme de remise en forme s'appuie sur les théories scientifiques de la physiologie de l'effort. Il a pour objectif d'aider les participants à élaborer à l'aide de quelques formules simples mais scientifiquement



rigoureuses un plan de (re)conditionnement physique calibré et individualisé.

NOTIONS DE NATUROPATHIE

Les notions de naturopathie enseignées et la compréhension des divers mécanismes de recharge physiologique et de décharge pathologique de notre potentiel vital, permettront aux participants d'organiser une vie quotidienne respectueuse du maintien à son meilleur niveau de l'équilibre homéostasique naturel, garant d'une bonne santé. Les outils proposés dans cette formation ont pour objectifs de promouvoir à la fin de la formation l'autonomie rapide des participants dans leur application quotidienne, sans sectarisme, ni marginalisation comportementale ou sociale.

L'ACCOMPAGNATEUR

Le stage est encadré par Pierre Ramaut. Amoureux de la nature, de la marche et du kayak, Pierre exerce actuellement la Psychanalyse, la psychanalyse transgénérationnelle et la Sophrologie à Mons en Belgique, et anime des ateliers de psycho-généalogie. Voir les sites : www.geneasens.com / www.commemoria.com / www.waystobe.com. Il est aussi titulaire d'une licence en Kinésithérapie de l'Université Libre de Bruxelles, et a suivi une formation de Naturopathie à l'école de Robert Masson à Paris. Pierre Ramaut essaiera de vous faire partager le soir lors des bivouacs sa pratique et son expérience. Le stage alterne enseignement, exercices pratiques, échanges, questions et réponses.

LE PUBLIC

Le public susceptible d'être touché par cet événement sera toute personne intéressée par l'acquisition d'outils de développement personnel et relationnel, de mieux être et de gestion du stress. En dehors des conditions particulières liées à l'environnement de ce voyage, de la marche et de la pratique du kayak, aucun pré requis n'est demandé aux participants.

EN SAVOIR PLUS

Un site Internet est entièrement consacré au concept de « marcher pour progresser » :

www.marcherpourprogresser.com

Comme il est difficile d'expliquer en quelques pages toutes les nuances et les précisions qui sont nécessaires à une bonne compréhension du contenu et des objectifs du programme, le formateur vous invite à prendre directement contact avec lui.

Pierre Ramaut prendra le temps nécessaire pour vous expliquer plus en détail la philosophie et le contenu de ce stage et vous parler de son expérience des voyages précédents.

TEL : 00.32.65.34.75.44 le soir après 20h30

E-mail : ramautpierre@hotmail.com



PROGRAMME

JOUR 1 : ENVOL POUR FARO

Nous atterrissons à Faro et sommes accueillis à l'aéroport par notre équipe locale qui nous transfère à notre lieu d'hébergement.

Transfert/Transport : *en véhicule de transport collectif ou en minibus privé*

Repas : *dîner*

Hébergement : *nuit à l'hôtel ou en gîte*

JOUR 2 : PARC NATUREL DE LA RIA FORMOSA

Cette première journée de navigation sera la journée idéale pour nous mettre en jambes !

Au programme, **exercices de sécurité puis technique de navigation.**

Après quelques conseils de technique et de sécurité, nous prenons le départ pour cette première journée de navigation entre îlots et lagunes au cœur du parc naturel de la Ria Formosa, un ensemble de lagunes côtières et d'îles formant des cordons littoraux de 60 kilomètres. Nous bivouaquons au cœur de ce parc. Devenue parc naturel en 1987, la Ria Formosa abrite de nombreuses espèces d'oiseaux présentes pour leur hivernage, leur reproduction ou leur migration, plusieurs plantes endémiques et des zones de reproduction importantes pour certaines espèces de poissons.

Nombre d'heures quotidiennes de kayak : *4 heures (environ 15 km)*

Repas : *petit déjeuner (auberge, gîte) - déjeuner, dîner (bivouac)*

Hébergement : *nuit en bivouac*

JOURS 3 - 4 : LAGOS – GROTTES DE BENGALI

Nous chargeons les kayaks avant de prendre la mer. Lagos est situé entre Sagres et Faro. Nous partons naviguer sur 2 jours, l'objectif est d'atteindre les Grottes de Bengali. Nous naviguons sur l'une des plus belles parties de la côte de l'Algarve. Les paysages alternent plages somptueuses et falaises vertigineuses, configuration idéale pour le kayak de mer. Nous partons pour environ 35 - 40 km de navigation (en fonction du nombre de criques, grottes que nous allons visiter !). Nous bivouaquons le soir sur des criques ou plages peu fréquentées, souvent accessibles uniquement en kayak.

L'itinéraire peut être modifié en fonction de la météo.

Nombre d'heures quotidiennes de kayak : *5 heures (environ 15 à 20 km/jour)*

Repas : *petit déjeuner - déjeuner – dîner (bivouac)*

Hébergement : *nuit en bivouac*

JOUR 5 : RANDONNÉE AUTOUR DE BENGALI

Après le petit-déjeuner nous partons en véhicule en direction de Bengali. Nous partons randonner à la journée afin de découvrir également cette côte vue de la terre ! Un véhicule nous attend le soir pour nous transférer à Sagres.

Repas : *petit-déjeuner (bivouac) - déjeuner (pique-nique) - dîner (camping, gîte)*

Transfert/Transport : *en minibus privé*

Hébergement : *nuit en camping ou gîte autour de Sagres*



JOURS 6 - 7 : SAGRES - LAGOS

Après le petit-déjeuner nous partons de nouveau avec nos kayaks pour continuer l'exploration de cette côte. Nous partons de Sagres en direction de Lagos. Des grottes sont à visiter, et plusieurs criques sauvages. Le soir, nous profitons des plages pour monter notre bivouac. Après notre arrivée à Lagos, nous nettoyons le matériel avant de prendre la route pour Faro ou nous passons notre dernière soirée.

Nombre d'heures quotidiennes de kayak : 5 heures (environ 15 à 20 km/jour)

Repas : petit-déjeuner (gîte et bivouac) - déjeuner (pique-nique) - dîner (bivouac – libre à Faro – (non inclus))

Hébergement : nuit en bivouac et en hôtel/gîte à Faro

Transfert/Transport : en minibus privé

JOUR 8 : RETOUR FRANCE - BELGIQUE

Après le petit-déjeuner nous partons en direction de l'aéroport.

Transfert/Transport : en véhicule de transport collectif ou en minibus privé

Repas : petit-déjeuner (hôtel ou gîte)

----- FIN DU PROGRAMME -----

La vitesse de progression en kayak est de l'ordre de 3 nœuds (environ 6 km/h) sans tenir compte des arrêts. Elle reste cependant dépendante du milieu environnant donc des conditions météorologiques, de la houle, du vent, du courant, de la forme générale du groupe... Votre guide vous donnera des conseils sur l'attitude à adopter pour optimiser votre effort (position, vitesse, ...), prévenir des éventuelles blessures (tendinites, fractures de fatigue, ...), adopter les techniques adaptées à l'activité.

Pour des raisons imprévisibles à ce stade d'aléas climatiques, de forme ou de méforme des participants ou d'autres (aléas logistiques, cas de force majeure...), votre guide peut être amené à adapter le programme, si nécessaire, pour le bon déroulement de votre voyage. Il reste seul juge et le garant de votre sécurité. Les temps de navigation sont donnés à titre indicatif et peuvent varier d'un participant à un autre.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DIFFICULTÉ DU PROGRAMME : ACCESSIBLE À MODÉRÉ

Ce programme est donné de niveau physique accessible à modéré, c'est-à-dire ouvert à des participants en bonne santé avec un profil sportif, pratiquant de randonnée, etc. En moyenne, les étapes sont de 15 à 25 km par jour ce qui représente 4 à 6 heures de kayak par jour. Cette distance peut varier en fonction du voyage et des conditions climatiques du jour. Il faut accepter les conditions sommaires lors des campements et avoir conscience que les conditions météorologiques peuvent changer rapidement.

NIVEAU MODÉRÉ DE KAYAK REQUIS : DÉBUTANT EN FORME

Ce programme est ouvert aux débutants, c'est-à-dire qu'il s'adresse aux participants qui ne sont plus "Ab initio" et qui peuvent justifier d'un niveau équivalent à « pagaie jaune » ou « BCU 1 star ». Il faut maîtriser les gestes techniques de base :



- Etre à l'aise dans l'eau et savoir nager en eaux agitées sur 25 mètres avec un gilet d'aide à la flottabilité et la pagaie en main.
- Savoir embarquer dans le kayak avec l'aide de sa pagaie.
- Savoir mettre seul sa jupe
- Savoir utiliser une pagaie pour se diriger (aller droit, reculer, tourner, faire demi-tour et revenir à la berge) et s'équilibrer
- Savoir dessaler et regagner son embarcation en l'attente d'aide.

N'hésitez pas à nous contacter pour valider votre participation possible à ce programme.

Pour acquérir quelques bases au préalable, nous organisons des stages d'initiation de deux à cinq jours en Méditerranée (au départ de Marseille) et en Bretagne (au départ de Lorient) vous permettant de prendre confiance en vous. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter les pages « Préparez votre voyage » sur le site : www.unghalak.com.

L'ORGANISATION DES JOURNÉES

De façon générale, les itinérances en autonomie nécessitent une participation active aux tâches communes (récupérer de l'eau pour préparer la nourriture, monter et démonter le bivouac, charger les kayaks, participer à la cuisine, etc.) pour un déroulement optimal du voyage pour tous. Nous invitons donc chaque participant à s'impliquer pour profiter pleinement du séjour.

L'organisation des journées est rythmée par différents temps définis : les repas qui sont pris en commun, les temps de chargement et déchargement du matériel contenu dans les kayaks pour préparer le bivouac, la navigation, le montage et démontage du bivouac.

HÉBERGEMENT

Les nuitées sont prévues en bivouac ou en camping sous tente ou à la belle étoile (si la météo le permet). Il vous faudra prévoir un duvet 2 saisons (T° confort : 10°C) de faible volume et un tapis de sol idéalement autogonflant (volume modéré).

REPAS

Les repas seront préparés en commun, chauds le soir, froids le midi.

Menus végétariens possibles sur demande.

ACCOMPAGNEMENT

Vous serez accompagnés par Pierre Ramaut et par un guide français expérimenté, diplômé d'État disposant du matériel de sécurité règlementaire.

Pour des raisons imprévisibles à ce stade, notamment de météo mais aussi de forme ou de méforme des participants, votre guide peut être amené à adapter le programme, si nécessaire, pour le bon déroulement de votre voyage. Il reste seul juge et le garant de votre sécurité.

KAYAKS & ÉQUIPEMENT

Les kayaks comprennent sont des kayaks monoplaces (wilderness Tsunami 140) dans lesquels toutes les affaires seront embarquées afin de naviguer en complète autonomie, nous fournissons également des sacs étanches.

Cependant, il est nécessaire de prévoir des sacs étanches adaptés à votre matériel photo, ainsi que des sacs



poubelles. Nous fournissons des sacs étanches pour votre matériel, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une « déchirure », les sacs poubelles sont une protection supplémentaire. De même, ils vous seront utiles pour vos déchets personnels.

Même si les compartiments étanches des kayaks sont importants, ne prendre que le strict nécessaire. Les affaires volumineuses (linge, duvet, tente et matelas) seront placées dans les extrémités des bateaux (pointes avant et arrière), les objets lourds et denses (conserves, eau) contre les cloisons des cockpits. Donc tout l'équipement de navigation ci-dessous est fourni et vous en êtes responsable pendant toute la durée du séjour.

- Kayak monoplace
- Pagaie
- Gilet de sauvetage et jupes

Vérifiez bien votre matériel et n'hésitez pas à nous consulter. La sécurité surtout mais aussi le confort de votre randonnée en dépend. Sur les parcours vous ne pourrez acheter ni matériel ni pharmacie.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que vous emportiez votre propre matériel, tant qu'il reste adapté au milieu et au programme. La logistique (aérien, transferts, etc.) de votre propre matériel n'est alors pas incluse dans le prix de ce programme. Contactez-nous à ce sujet pour en discuter.

Tout le matériel de logistique collectif est fourni, matériel de cuisine, les réchauds, etc. L'équipement technique personnel peut également être prêté/loué aux participants. L'équipement personnel n'est pas fourni. Une liste complète vous est proposée plus bas dans ce document.

TAILLE DU GROUPE

Le groupe est composé de 6 à 12 participants au maximum. Le nombre de participants est volontairement limité pour permettre une meilleure immersion, pour ne pas embarrasser nos hôtes, pour développer des espaces de liberté et permettre une grande souplesse de fonctionnement. Toutefois, le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec elle. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront identiques de ce fait.

COMPAGNIES AÉRIENNES

Ce programme est proposé hors vols internationaux. C'est donc à vous de le prendre. Nous pouvons naturellement vous y aider si vous le souhaitez. Voici une liste non exhaustive des compagnies qui assurent la liaison aérienne vers Faro : Ryanair, Easy Jet, Transavia.

Nous viendrons vous accueillir à l'aéroport de Faro pour vous conduire à l'hébergement. A cet effet, merci de nous confirmer les informations de votre vol. À la fin du séjour, nous vous reconduisons à l'aéroport de Faro dans la matinée du jour 8, en fonction des horaires de votre vol.

SANTÉ ET FORMALITÉS SANITAIRES

Aucune vaccination n'est obligatoire.

Il est fortement recommandé d'être à jour des vaccinations classiques : diphtérie, tétanos, poliomyélite et hépatite A. Les vaccins anti-typhoïdiques, contre l'hépatite B et contre la rage sont conseillés. Parlez-en avec votre médecin traitant ou celui du centre de vaccinations internationales.

Nous vous conseillons également de regarder les recommandations par pays du site de l'Institut Pasteur <http://www.pasteur.fr/fr/map> ou de les appeler au 01 45 68 80 88.



Nous disposons d'une petite pharmacie de premiers secours gérée uniquement par votre accompagnateur. Chaque participant doit emmener des médicaments courants afin de limiter le recours à la pharmacie collective. La liste des médicaments à emporter dans votre pharmacie personnelle est précisée plus bas dans ce document.

FORMALITÉS CONSULAIRES ET SÉCURITÉ

Carte d'identité ou passeport en cours de validité pour les ressortissants de l'UE. Ces formalités peuvent évoluer et nous vous remercions de vérifier les conditions d'entrée auprès des autorités consulaires du pays visité. Chaque voyageur est responsable du respect de ces formalités.

Concernant la sécurité, nous analysons les situations au cas par cas et nous collons à la réalité du terrain que nous connaissons bien et à son évolution. Forts de notre ancrage local de longue date, nous nous appuyons sur des équipes locales responsables et compétentes et vous proposons nos programmes en toute confiance. Nous vous expliquons nos choix en toute transparence. Pour mieux évaluer une destination, n'hésitez pas à consulter régulièrement la rubrique « conseils aux voyageurs » du site Internet du ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

NOMBRE DE JOURS

Faro/Faro : 8 jours

DATES

Départ le 15 septembre 2019.

Vous pouvez consulter les principales dates de départ ainsi que les départs garantis sur www.unghalak.com ou en nous appelant au + 33 (0)4 78 37 88 88 ou bien en nous envoyant un mail à contact@secret-planet.com.

N'hésitez jamais à nous interroger si vous aviez d'autres impératifs de dates, nous pouvons souvent nous adapter, en particulier si vous êtes un groupe constitué de quatre participants ou plus.

Rendez-vous à l'aéroport de Faro.

PRIX

À partir de 1290 € TTC / participant hors vols internationaux sur une base de 6 à 12 participants.

Ces prix sont donnés sous réserve de modifications de tarifs imposées par les différents prestataires, pour la prestation terrestre et pour les vols. Nous vous en informerions au moment de votre demande d'inscription.

D'une manière générale, il est préférable de nous faire part de vos projets le plus tôt possible... Vous gagnerez ainsi en disponibilité de places sur le programme et surtout, en conditions tarifaires sur les transports aériens. En effet, une règle se vérifie très souvent, à savoir que plus la réservation d'un vol est effectuée tardivement par rapport à la date de départ et plus le tarif est élevé.

De la même façon, certaines périodes de l'année sont des périodes dites "de pointe" (vacances scolaires, fêtes de fin d'année, etc.), ce qui peut générer également un supplément pour le transport aérien et donner lieu à un devis spécifique.



LE PRIX COMPREND

Tous les transferts mentionnés au programme et dans la rubrique « Transferts / Transports) - L'hébergement tel qu'indiqué dans le programme et dans la rubrique « hébergement » ci-dessus. Les repas tels qu'indiqués dans le programme et dans la rubrique « repas » ci-dessus. L'accompagnement par un guide français et par Pierre Ramaut tel qu'indiqué dans le programme et dans la rubrique « accompagnement » ci-dessus. L'équipement tel qu'indiqué dans la rubrique « équipement » ci-dessus. Les entrées dans les parcs et les sites mentionnés dans le programme. Le carnet de voyage.

LE PRIX NE COMPREND PAS

Tout ce qui n'est pas mentionné dans « le prix comprend » - Vols internationaux (bien nous consulter avant d'acheter vos billets d'avion) - Les boissons en dehors de l'eau et dépenses personnelles – Le repas libre sur Faro le dernier soir - Les assurances décrites ci-dessous.

VOYAGE SUR MESURE ET PERSONNALISATION

Nous mettons à votre service notre expertise, notre connaissance du terrain, notre créativité, notre expérience, la qualité de nos guides et la fiabilité de nos partenaires pour construire votre voyage à votre mesure.

De même, nous ajustons un voyage à vos souhaits dès que vous formez un groupe « fermé », quel que soit son nombre de participants. Ainsi, sauf votre autorisation, aucun participant extérieur ne se joint à vous et nous pouvons personnaliser votre voyage en l'adaptant à votre rythme, avec les extensions de parcours que vous désirez, un niveau de confort supérieur, certaines activités, d'autres rencontres, etc.

Tout voyage de ce type fait l'objet d'un devis spécifique, n'hésitez jamais à nous interroger.

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Merci de noter que compte tenu de la nature de nos voyages souvent lointains et parfois dans des conditions d'isolement important, nous insistons pour que les participants à nos voyages aient souscrit une assurance santé et rapatriement (via leur carte bancaire, une autre assurance personnelle, etc.). Aussi, si vous n'avez pas souscrit d'assurances avec nous, nous vous demandons à votre inscription le nom de votre assureur, le numéro de police et le numéro de téléphone de l'assistance, afin de pouvoir être rapidement opérationnels en cas d'urgence.

Nous proposons des assurances avec Mondial Assistance sous le numéro de contrat n°304243. Le détail est disponible sur demande ou téléchargeable sur www.secret-planet.com. Les pourcentages sont à prendre sur l'intégralité du coût du voyage, taxes aériennes comprises. En synthèse, nous vous proposons trois formules d'assurances complémentaires :

- **Assurance Sherpa : 1,7% du prix du voyage**

Frais de recherche, secours, santé, rapatriement, interruption de séjour, bagages ;

- **Assurance Zen : 4,0% du prix du voyage**

Frais de recherche, secours, santé, rapatriement, interruption de séjour, bagages, assurance annulation, responsabilité civile à l'étranger

- **Assurance Zen CB : 2,8% du prix du voyage**

Proposée aux titulaires d'une carte bancaire premium (de type Visa Premier, Visa Infinite ou Gold Mastercard), ils bénéficient des garanties de l'Assurance Zen qui viennent en complément et/ou remplacement des garanties de votre carte bancaire. Cette carte doit inclure une garantie



assistance/rapatriement.

COMMENT VOUS INSCRIRE

Dans un premier temps, nous échangeons aussi longtemps que nécessaire sur le voyage auquel vous souhaitez participer, par téléphone, par mail ou Skype, ou à l'agence. Une fois que vous avez pris votre décision de participer au voyage, vous pouvez passer à l'inscription.

Pour vous inscrire, vous pouvez soit faire votre demande d'inscription en ligne directement sur www.unghalak.com soit remplir le bulletin d'inscription ci-dessous de façon manuscrite. Il peut également vous être envoyé par mail ou par la poste ou bien directement téléchargé sur notre site Internet. Au bulletin d'inscription sont systématiquement attachées les conditions générales et particulières de vente dont vous devez prendre connaissance.

Pour valider votre inscription, nous avons besoin du bulletin d'inscription dûment rempli et signé ainsi qu'une copie couleur de votre passeport. Le tout doit nous être envoyé par mail (scanné), ou par courrier ou alors, si vous êtes dans la région, en venant à notre agence située dans le Vieux-Lyon, au 26 rue du Bœuf (métro Vieux-Lyon).

COMMENT PAYER VOTRE VOYAGE

Pour finaliser votre inscription, vous devez régler votre acompte représente 40% du prix TTC de votre voyage. Pour ce faire, vous pouvez nous régler par carte bancaire (ce qui peut vous permettre de bénéficier d'assurances complémentaires), soit en nous appelant au +33 (0)4 78 37 88 88 soit, sur Internet de manière sécurisée. Vous pouvez également nous régler par virement, chèque bancaire ou chèques voyage.

Le solde de 60% est à régler au plus tard un mois avant votre départ sans relance de notre part et par tout moyen à votre convenance, parmi ceux indiqués ci-dessus.

Nous pouvons également mettre en place une liste de mariage ou de cadeaux. Votre famille, vos amis ou vos collègues contribuent au financement de votre voyage et nous vous tenons informé du développement de votre cagnotte !

Enfin, dans certains cas de voyages au long cours ou dans des cas très particuliers, nous acceptons des échéanciers de paiement différents de ceux décrits ci-dessus. N'hésitez pas à nous contacter.

CARNET DE VOYAGE

Un mois avant votre départ, et après avoir soldé votre voyage, vous recevez par courrier votre carnet de voyage dans une pochette contenant l'ensemble des informations essentielles au bon déroulement de votre voyage ainsi que des documents originaux, selon les formalités en vigueur : convocation, fiche technique, billets d'avion, attestation d'assurances, etc.

Il est précisé que l'offre préalable faite aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article R211-4 du Code du Tourisme est constituée de cette fiche technique, des conditions générales de vente et de nos conditions particulières de vente qui sont à votre disposition sur simple demande à l'agence, sur notre site Internet ainsi que systématiquement annexées au bulletin d'inscription. Vous les retrouvez également à la fin de cette fiche technique.



VOTRE ÉQUIPEMENT PERSONNEL

Prévoyez 15 kg maximum, en-dehors de votre bagage à main, même si dans la plupart des vols vous aurez droit à 20 kg dans la soute et 10 kg en cabine. Il ne sert à rien de trop s'encombrer et un peu de place disponible est utile pour ramener des souvenirs. Attention, tout sac supplémentaire et surpoids sera facturé directement par la compagnie aérienne lors de l'enregistrement. Enfin, notez que les contrôles de sécurité sont devenus très stricts aux aéroports : mettez les couteaux, ciseaux, limes à ongles dans votre sac de soute, idem pour les flacons et tubes de plus de 100 ml.

Notez surtout que les kayaks n'ayant pas des capacités de charges infinies, tout ce que vous emportez doit rentrer dans le kayak ; le but du jeu est donc de prendre uniquement l'essentiel en termes de matériel autrement dit que ce qui vous servira réellement pour votre voyage. Votre matériel tiendra dans 1 voire 2 sacs étanches pour conserver vos habits au sec pendant toute la durée du séjour. Merci de prendre soin du matériel mis à disposition.

SACS DE TRANSPORT ET RANGEMENT

- Un grand sac de voyage souple (éventuellement à roulettes) ou sac à dos minimum 60 litres. Ce bagage doit être résistant et étanche (utiliser une housse éventuellement).
- Un petit sac à dos de 35 litres environ pour vos affaires personnelles durant les journées ou demi-journées de randonnée. Il vous servira aussi en tant que bagage à main et de cabine lors des transports aériens.
- Un sac banane ou une petite housse, suffisamment fin pour être camouflé sous une veste ou un T-shirt, peut être pratique pour y mettre vos papiers personnels, passeport et assurance, carte bancaire et quelques billets de banque, ordonnances sur des traitements médicaux personnels, etc.

COUCHAGE

- Duvet 2 saisons (T° confort : 10°C) de faible volume
- Tapis de sol autogonflant compact (pour rentrer dans le kayak) type Thermarest® ou autre pour s'isoler du sol et bien dormir.

POUR LA NAVIGATION

- Bottillons néoprène.
- 2 lycra type polaire,
- 1 pantalon ou short type lycra
- 1 K-way kayak ou un coupe-vent
- 1 maillot de bain
- Lunette de soleil
- Casquette, chapeau
- Crème solaire

HORS NAVIGATION

- Coupe-vent, poncho ou cape de pluie
- 2 T-Shirts
- Pantalon et/ou short de trekking
- Chaussettes de marche (privilégiez en laine mérinos) et chaussettes de sport (plus fines)



- Sous-vêtements
- 1 pull en laine polaire ou sweat-shirt chaud ou vêtement manches longues chaud
- Chaussures de randonnée peu volumineuses pour la randonnée
- Sandales

PETIT MATÉRIEL ET DIVERS

- Boîte en plastique hermétique type Tupperware, bol, couverts et gourde (matériel de rando incassable)
- Couteau de poche type Opinel® ou Laguiole® et/ou un « couteau suisse » multi-usage, à mettre dans le bagage enregistré en soute
- Quelques sacs poubelle pour mettre vos affaires dans les sacs étanches (en cas de déchirure du sur-sac) et pour vos déchets personnels.
- Briquet, notamment pour brûler les déchets papier
- Lampe frontale de type Petzl® + piles de rechange
- Appareil photo et/ou caméra étanche (facultatif)
- Photocopie couleur du passeport facilite les démarches administratives en cas de perte ou de vol

TOILETTE ET LESSIVE

- Trousse de toilette personnelle (brosse à dents, dentifrice, savon biodégradable, etc.)
- Serviette de toilette de taille moyenne séchant rapidement (microfibre par exemple)
- Papier hygiénique

PHARMACIE PERSONNELLE

- Vos médicaments personnels pour toute la durée du voyage. Surtout, si vous suivez un traitement spécifique, prenez impérativement vos ordonnances que vous devez toujours garder sur vous en cas de contrôle, à l'embarquement de l'avion par exemple
- Antidouleur, fièvre : Ibuprofène
- Anti diarrhéique : Smecta (prévoir une dizaine de sachets), Intérix (traitement des amibiases), Imodium
- Pommades : Niflugel®, Voltarene® (Antiinflammatoire), Arnigel (coups, ecchymoses), Crème solaire
- Jeu de pansements adhésifs et quelques compresses
- Pansements « double peau » pour les ampoules
- L'eau de cuisine et de boisson est issue de la fonte des glaces. Elle est déminéralisée. Si vous êtes sensible, il est préférable de prendre des minéraux.

Liste indicative et non limitative, il faut au minimum un des produits de chaque famille, prenez conseil auprès de votre médecin traitant ou d'un centre de médecine tropicale s'il y a lieu. Les piles usagées ou autres déchets dangereux sont à rapporter en France. En voyage, ne donnez sous aucun prétexte un médicament à une personne qui vous le demande sans l'accord expresse de votre accompagnateur. En cas de doute n'hésitez pas à nous demander.



L'ALGARVE EN BREF

SAISON ET TEMPÉRATURES

L'Algarve baigne dans un climat ensoleillé la majorité de l'année. En septembre, il fait entre 18 et 25°C la journée. Les nuits sont un peu plus fraîches. La mer est aux environs de 22°C.

DÉCALAGE HORAIRE

Une heure de moins. Quand il est 15 heures en France, il est 14 heures au Portugal.

ÉLECTRICITÉ

Mêmes normes qu'en France.

BIBLIOGRAPHIE

Voici une petite sélection pour vous préparer ! Retrouvez également d'autres récits de voyages, de biographies, beaux livres... À l'agence ou dans notre librairie en ligne développée en partenariat avec les éditions Transboréal : plus de 5 000 ouvrages dédiés au voyage... pour pouvoir vous immerger dans votre projet avant de partir ou pour prolonger le plaisir, une fois revenu !

KAYAK DE MER

- *Guide kayak de mer Bretagne*. 60 itinéraires. Véronique Olivier et Guy Lecointre
- *Le kayak de mer* Guy Cloarec et Dominique Lebrun
- *Nomade du Grand Nord en kayak de mer avec un chien esquimau*. Kim Hafez
- Unghalak. Kim Hafez

GUIDE

- ALGARVE 2018-2019. Petit futé

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU CONSEIL NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION

- par téléphone au +33 (0)4 78 37 88 88
- par mail à contact@secret-planet.com
- à l'agence au 26 rue du Bœuf dans le Vieux Lyon (métro Vieux Lyon) du lundi au vendredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30, le samedi jusqu'à 17 h

BULLETIN D'INSCRIPTION

SECRET PLANET - 26, rue du Bœuf - 69005 Lyon – FRANCE – Tél : +33 (0)4 78 37 88 88

Garantie financière A.P.S.T. | Assurance R.C.P. ALLIANZ n° 54462541 | Atout France IM075110202

■ VOS COORDONNÉES

Mme, M. : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Profession :
Adresse :
CP : Ville : Pays :
Tél. fixe : Tél. portable : E-Mail :

■ PASSEPORT

N° Passeport : Date de délivrance :/...../..... Date d'expiration :/...../.....
Autorité et lieu de délivrance :
Joindre une copie couleur de votre passeport. Les noms et prénoms sur le bulletin d'inscription doivent être identiques à ceux de votre passeport.

■ VISAS

Je confie l'obtention de mon visa à Secret Planet (frais d'intervention, nous consulter) : Oui Non

■ INSCRIPTION AU VOYAGE

Libellé du voyage* : Pays :
Ville de départ : Date de départ :/...../.....
Ville de retour : Date de retour (à destination) :/...../.....
** Selon la fiche programme qui vous a été remise et qui constitue l'offre préalable conformément aux dispositions de l'art R 211 du Code du Tourisme.*

■ PRÉFÉRENCES

Régime alimentaire particulier et allergies :
Chambre en twin (lits séparés, option par défaut) En double (pour les couples) En single (avec supplément)

■ ASSURANCES

Assurance complémentaire santé et rapatriement : Proposée Refusée

■ PRIX DU VOYAGE

Prix du voyage : €
Supplément chambre individuelle : + €
Autres coûts (suppléments aériens, etc.) : + €
Assurance %** (du prix du voyage TTC) : + €
Montant Total : = €

*** Selon le contrat qui vous a été remis et résumé dans nos conditions particulières de vente ci-jointes.*

Je règle l'acompte (40% du montant total + intégralité de l'assurance) de : €, le :/...../.....
Par : CB Internet Chèque Virement Espèces

■ EN CAS D'URGENCE

Personne à prévenir en cas d'urgence : Numéro de tél. :
Nous insistons pour que les participants à nos voyages aient souscrit une assurance santé et rapatriement. Si vous ne l'avez pas prise avec nous, merci de nous joindre la copie de votre assurance et d'indiquer :
Organisme Police N° Tél. de l'assistance

■ Je soussigné souscrit à l'offre préalable (fiche programme), aux conditions générales et particulières de vente de Secret Planet. J'ai bien pris connaissance des renseignements détaillés y figurant et j'ai échangé avec les conseillers de Secret Planet concernant ce voyage. J'en accepte totalement les conditions de participation. J'atteste avoir reçu les fascicules des assurances de voyage dès lors que je les ai souscrites.

Fait à : le/...../..... Signature

Je souhaite recevoir : votre newsletter électronique Oui Non
vos invitations aux conférences Oui Non

Bulletin d'inscription à nous renvoyer signé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme.

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Co-contractants

Secret Planet

Secret Planet regroupe quatre activités : Tamera, Unghalak, Expeditions Unlimited et Saïga. Tamera propose des voyages d'aventure et des expéditions auprès des ethnies et des peuples du monde entier, Unghalak, des stages et voyages en kayak de mer et de rivière, Expeditions Unlimited, des expéditions engagées accompagnées par des explorateurs reconnus, et Saïga, des voyages d'immersion et des missions d'éco-volontariat au sein d'ONG engagées dans la préservation de la nature.

Secret Planet, SAS au capital de 944 000 €

26, rue du Bœuf 69005 LYON FRANCE (métro Vieux-Lyon)

Tél. 04 78 37 88 88 – Fax. 04 78 92 99 70

Courriel : contact@secret-planet.com

Sites web : www.secret-planet.com ; www.tamera.fr ; www.unghalak.com ; www.expeditions-unlimited.com ; www.saïga-voyage-nature.fr.

L'Acheteur

Toute personne majeure qui achète un voyage auprès de Secret Planet présenté dans sa brochure ou ses sites web, ainsi que les carnets de voyages correspondants.

Les voyages de Secret Planet

Les voyages que nous vous proposons sont des voyages forfaitaires. Ils sont assimilés à des produits finis. Il convient donc de les acheter en jugeant si leurs prix sont conformes à vos attentes. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour du voyage.

L'inscription aux voyages de Secret Planet implique l'acceptation d'adaptations et de modifications d'itinéraires rendues obligatoires par des circonstances impérieuses susceptibles d'affecter la sécurité des voyageurs. L'ensemble de l'encadrement du voyage, dont la préoccupation première est d'assurer la sécurité des participants, est seul juge pour prendre les décisions qui s'imposent en pareille circonstance.

L'Acheteur doit être en bonne santé. Il s'engage à informer l'agence des éventuels problèmes de santé ou traitements médicaux en cours, qui sans être rédhibitoires, pourraient rendre la fréquentation de certains lieux dangereux. Secret Planet organise des voyages d'aventure et des expéditions. L'Acheteur est conscient des risques qu'il peut courir en participant à ce type de voyage, des risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, à l'effort physique ou à l'altitude, en particulier. L'Acheteur est tenu de se conformer aux règles de prudence et de suivre les conseils donnés par les professionnels qui encadrent ces voyages, de ne jamais rester isolé du reste du groupe, etc. Secret Planet ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe, et se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe, toute personne dont le comportement pourrait être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être et la cohésion des participants. Secret Planet engage l'Acheteur à consulter un médecin pour s'assurer qu'il possède les aptitudes à effectuer le voyage de son choix.

Contrat de vente d'un voyage

La « fiche programme » du voyage constitue l'offre préalable faite aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article R.211-4 du Code du Tourisme.

Sauf mention contraire dans la « fiche programme », tous nos prix sont indiqués en euros (€). La TVA est comprise. Ils ont été établis en date du 5 septembre 2016.

Le contrat de vente entre l'Acheteur et Secret Planet est constitué de l'offre préalable légale et du bulletin d'inscription signé par les deux parties.

Inscription à un voyage

L'Acheteur peut acheter un voyage en se rendant à l'agence Secret Planet à l'adresse précisée ci-dessus. Il peut également acheter son voyage à distance en complétant son bulletin d'inscription et le renvoyer dûment complété par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessus. Enfin, il peut également faire sa demande d'inscription sur les sites internet des activités de Secret Planet.

Sauf disposition contraire des conditions particulières mentionnées dans la fiche programme, Secret Planet reçoit de l'Acheteur, au moment de la réservation, un acompte égal à 40 % du prix du voyage.

Toute inscription sera considérée comme étant ferme et définitive à compter de la réception par Secret Planet du bulletin d'inscription daté et signé, de la copie couleur de son passeport et du versement de l'acompte par l'Acheteur.

Solde du voyage

Sans relance de Secret Planet, l'Acheteur est tenu de solder son voyage au plus tard un mois avant le départ.

En cas d'inscription à moins d'un mois du départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible lors de la signature du contrat de vente. Les documents de voyage peuvent alors être remis à l'Acheteur jusqu'au jour de son départ.

Règlements

Par cartes bancaires Carte bleue nationale - Carte Visa - Carte Visa Premier - Visa Platinum - Visa Infinite et Visa Electron - Eurocard - Mastercard.

Par chèque bancaire à l'ordre de Secret Planet. Nous acceptons le règlement par chèque sous réserve d'encaissement.

Nous acceptons un règlement en espèces dans notre agence, dans la limite de 1 500 € maximum par commande.

Absence d'un droit de rétractation

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L 121-20-4 de code de la consommation).

Modifications du contrat de voyage

Du fait de Secret Planet avant le voyage

Avant la signature du contrat de vente, selon les dispositions légales applicables, Secret Planet se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, un hôtel par un établissement de même catégorie, un guide désigné par un autre de compétence équivalente.

Après la signature du contrat de vente, les prix et les itinéraires mentionnés dans la fiche programme ne peuvent être modifiés que par suite de circonstances indépendantes de la volonté de Secret Planet ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure.

Conformément aux règles légales applicables, le prix d'un voyage peut être modifié jusqu'à 30 jours avant la date de départ en fonction de la variation de cours d'une devise, quand une partie des prestations facturées à Secret Planet le sont dans cette monnaie étrangère.

Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de la part du ou des voyageurs concernés. Les frais d'annulations convenus seront perçus en conséquence.

Du fait de l'Acheteur en cours de voyage

Toute modification du fait de l'Acheteur en cours de voyage implique le règlement de nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation. L'interruption de séjour ne peut donner lieu à aucun remboursement de la part de Secret Planet.

Annulation du fait de Secret Planet

Si Secret Planet était contraint d'annuler le voyage, l'Acheteur en serait immédiatement informé et l'ensemble des sommes versées lui seraient immédiatement restituées, conformément aux dispositions légales applicables.

Annulation pour nombre insuffisant de participants

Secret Planet peut être amené à annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé dans la fiche programme. Cette décision sera communiquée à l'Acheteur au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue. Secret Planet lui remboursera les sommes qu'il aura versées sans autres indemnités. Des solutions alternatives de voyages lui seront proposées si elles existent.

Nombre maximum de participants

Le nombre maximum de participants est précisé dans la fiche programme. Toutefois, le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec elle. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront identiques de ce fait.

Annulation du fait de l'Acheteur

Toute annulation de voyage du fait de l'Acheteur doit être signifiée à Secret Planet dans les plus brefs délais, par courrier permettant de conserver un accusé de réception. L'annulation prendra effet à compter de la date de réception du courrier d'annulation par Secret Planet. Sauf disposition contraire des conditions particulières mentionnées dans la fiche programme, un montant de 100 € par

personne sera perçu par Secret Planet au titre des frais de gestion de l'annulation de l'acheteur, en sus d'éventuels autres frais d'annulation. Les assurances souscrites ainsi que les frais consulaires (visa, frais d'intervention, etc.) ne sont jamais remboursables.

Annulation de titres de transport non remboursables

Pour obtenir les meilleurs tarifs de transport aérien possibles, Secret Planet est amené à réserver des vols qui ne sont ni modifiables, ni remboursables. À compter de la réception de l'acompte validant l'inscription de l'Acheteur au voyage de son choix, les billets d'avion sont immédiatement réservés et émis. Ils ne sont ni modifiables, ni remboursables. En cas d'annulation de la part de l'Acheteur, le montant total des billets d'avion émis pourrait être totalement exigible de la part de Secret Planet selon les conditions du transporteur. Il sera partiellement ou totalement déduit des sommes remboursées à l'Acheteur. Un complément pourra être demandé à l'Acheteur si son voyage n'a pas été soldé à la date de l'annulation.

Annulation d'autres prestations non remboursables

Outre les frais d'annulation précisés ci-dessus, dans certains autres cas, dont l'Acheteur sera informé préalablement à la vente, il pourra lui être facturé des frais d'annulation concernant des prestations terrestres (hébergements, transferts, etc.) ou de services (guide, portage). Ce montant dépend des conditions de vente qui peuvent être imposées à Secret Planet par ses fournisseurs. Ces frais peuvent parfois s'élever à 100 % de leur coût réel, notamment dans le cadre d'une privatisation d'un voyage ou de l'affrètement d'un bateau, d'un avion ou d'un hébergement par un groupe.

Frais d'annulation du fait de l'Acheteur

L'exigence de conditions de règlement des fournisseurs de Secret Planet (transporteurs aériens, hôteliers ou autres prestataires) impose la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche. En cas d'annulation du fait de l'acheteur, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous en fonction de la date d'annulation. En cas de non présentation à l'aéroport qu'elles qu'en soient les raisons, les frais d'annulation s'élevaient à 100 % du prix total des prestations.

Barème des frais d'annulation

Période d'annulation	Montant de frais d'annulation
de 60 à 31 jours avant le départ	15 % du prix total des prestations.
de 30 à 21 jours avant le départ	35 % du prix total des prestations.
De 20 à 14 jours avant le départ	50 % du prix total des prestations.
De 13 à 7 jours avant le départ	75 % du prix total des prestations.
Moins de 7 jours avant le départ	100 % du prix total des prestations.

Formalités consulaires et sécurité

Elles vous sont communiquées par Secret Planet, préalablement à la conclusion de la vente. Elles concernent les nationaux français ou les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État appartenant à l'Espace économique européen.

Secret Planet conseille vivement à l'Acheteur de consulter les recommandations par pays du Ministère des Affaires étrangères français relatives à votre voyage (pays de destination et pays de transit) sur le site Internet www.diplomatie.gouv.fr dans la rubrique « Conseils aux voyageurs », ou de vous renseigner par téléphone au +33 1 43 17 86 86 (Cellule de veille du Ministère).

Secret Planet attire également l'attention de l'Acheteur sur le fait que les informations communiquées peuvent évoluer jusqu'à la date de son départ. Il est de ce fait conseillé de consulter régulièrement les sites mentionnés ou d'autres encore. Secret Planet peut être amené, pour certaines destinations particulièrement sensibles, à faire signer à l'Acheteur, une attestation, au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue en aucun cas une décharge de responsabilité.

Il appartient à l'Acheteur de respecter scrupuleusement ces formalités et de s'assurer que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyage (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux qui figurent sur le passeport utilisé pour effectuer le voyage. Les frais de délivrance des documents requis et des formalités consulaires ou sanitaires applicables sont toujours à la charge de l'Acheteur.

Risques sanitaires

Secret Planet conseille vivement à l'Acheteur de consulter les recommandations par pays du site de l'Institut Pasteur www.pasteur.fr/fr/map ou de les appeler au +33 1 45 68 80 88, de consulter éventuellement un médecin ou un service de maladie tropicale.

Il appartient à l'Acheteur de respecter scrupuleusement les formalités vaccinales et autres formalités médicales requises. Les frais de vaccination ou de traitement sont toujours à la charge de l'Acheteur.

Transport aérien

Convocations aéroport

Sauf mention contraire écrite, l'Acheteur est convoqué, pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien, trois heures avant l'heure de décollage de l'avion figurant sur son titre de transport. L'Heure Limite d'Enregistrement est l'heure limite après laquelle les passagers ne sont plus embarqués. Elle est variable selon les transporteurs aériens. En cas de non respect de l'heure limite, les places peuvent être attribuées à d'autres voyageurs. Dans ce cas, aucun remboursement ne peut être effectué par Secret Planet.

Compagnies aériennes utilisées

Les compagnies aériennes utilisées sont communiquées au moment de l'édition de l'offre préalable. Elles sont de ce fait données à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus sont communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais restent toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ conformément aux dispositions des articles R.211-15 à R.211-18 du Code du Tourisme.

Les vols directs peuvent être sans escale ou comporter une ou plusieurs escales. Il s'agit alors du même vol identifié par un même numéro de vol.

Liste noire des compagnies interdites de vol dans l'Union Européenne : en vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans l'Union Européenne est consultable sur le site www.ec.europa.eu/transport/air-ban/doc/list_fr.pdf. La dernière mise à jour est en date du 16 juin 2016.

Secret Planet peut être amené, pour certaines compagnies aériennes qu'il n'a d'autre choix que de les utiliser, à faire signer à l'Acheteur une attestation au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue en aucun cas une décharge de responsabilité.

Pré et post acheminements

Secret Planet conseille vivement à l'Acheteur de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour éviter tout risque de perte financière en cas de retard des vols internationaux. Il est également conseillé à l'Acheteur de ne prévoir aucun engagement important le jour de son retour ou le lendemain.

Prix du transport aérien

Les prix des programmes de Secret Planet sont calculés sur la base de tarifs aériens moyens dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de l'inscription par l'Acheteur, cette classe de réservation ne soit plus disponible. Dans ce cas, Secret Planet propose à l'Acheteur, avant la signature du contrat de vente, un prix différent qui peut impliquer un supplément tarifaire plus ou moins important.

Bagages

Chaque compagnie a sa propre politique en matière de bagages. Le plus fréquemment, le maximum admis est de 20 kg sur les vols réguliers. Secret Planet invite l'Acheteur à fermer ses bagages à l'aide d'un cadenas afin de les sécuriser au mieux durant le transport.

En cas d'excédent, s'il est autorisé, l'Acheteur peut devoir s'acquitter d'un supplément directement auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport au moment de l'enregistrement. En matière de bagages, la compagnie aérienne n'est responsable à l'égard de l'Acheteur qu'à hauteur des indemnités prévues par les conventions internationales.

Secret Planet invite l'Acheteur à consulter le site www.dgac.fr pour prendre connaissance des mesures de restrictions relatives aux liquides contenus dans les bagages en cabine. Chaque compagnie adopte sa propre politique en matière d'objets non autorisés dans les bagages enregistrés ou non. Secret Planet ne saurait être tenu pour responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les compagnies aériennes ou les autorités aéroportuaires ou du non embarquement des bagages au moment du départ.

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages en cabine. De manière générale, les transporteurs acceptent un seul bagage en cabine dont le total des trois dimensions n'excède pas 115 cm et d'un poids inférieur à 8 kg. Ce bagage reste sous la responsabilité exclusive de son propriétaire pendant toute la durée du transport.

Contenu des bagages cabine

Lors des contrôles de sûreté, l'Acheteur doit désormais présenter séparément dans un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20 cm sur 20 cm, ses flacons et tubes de 100 ml maximum chacun. Afin de ne pas ralentir les procédures de sûreté et pour ne pas risquer de se faire confisquer ses produits avant d'embarquer, Secret Planet conseille à l'Acheteur de lire attentivement les informations détaillées sur le site www.dgac.fr.

Perte ou détérioration de bagages

En cas de perte ou de détérioration de bagages enregistrés en soute, préalablement à toute réclamation auprès de Secret Planet, l'Acheteur doit s'adresser à la compagnie aérienne du vol à l'arrivée, lui faire constater la perte ou la détérioration de ses bagages avant la sortie de l'aéroport, puis en lui adressant une déclaration. L'Acheteur doit joindre à cette déclaration les originaux des pièces suivantes : titre de transport, déclaration de perte, coupon d'enregistrement de bagage. Que l'Acheteur ait souscrit un contrat d'assurance par l'intermédiaire de Secret Planet ou non, il lui appartient d'effectuer lui-même cette déclaration auprès de son assureur.

Responsabilité transport aérien

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. La responsabilité de Secret Planet ne peut être supérieure aux plafonds prévus par ces textes.

Valeurs et bagages

Compte tenu du caractère particulier des voyages de Secret Planet, l'Acheteur est encouragé à éviter d'emporter avec lui des objets de valeur tels que des bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables, etc.

Il est interdit d'acheter et de transporter des produits illicites : objets contrefaits, stupéfiants, peaux d'animaux protégés par la convention de Washington etc. En outre, il est également interdit de ramasser ou d'acheter des objets issus de gisements archéologiques, de sites historiques ou appartenant au patrimoine du pays visité. Le non respect de ces interdictions peut conduire à des sanctions pénales ou des peines d'emprisonnement, que ce soit en France ou dans le pays de destination. Veuillez consulter le site internet www.douane.gouv.fr.

Hébergement et repas

Le confort de l'hébergement donné dans la fiche programme correspond à une évaluation en référence à des normes locales du pays d'accueil et peuvent donc différer des normes françaises et européennes. Secret Planet s'efforce d'informer l'Acheteur le plus précisément possible sur les conditions de confort de son hébergement.

Conformément à la fiche programme, l'hébergement pourra également être prévu dans des lodges, chez l'habitant, en bivouac, sous tente ou bien à la belle étoile.

Conformément à la fiche programme et compte tenu du caractère particulier des voyages de Secret Planet, les repas sont le plus souvent simples, voire modestes. Ils sont le plus souvent préparés à base de produits locaux par des cuisiniers locaux. Secret Planet rappelle à l'Acheteur que ses obligations légales portent uniquement sur la fourniture du nombre de repas convenu et non sur l'appréciation subjective de la qualité, voire la quantité ou la variété des plats servis.

Dans certains pays, les prestataires n'ont pas toujours d'eau potable et l'utilisation de pastilles de purification de l'eau est recommandée voire obligatoire. L'achat de bouteilles d'eau reste possible mais écologiquement déconseillé... Les pastilles comme les bouteilles d'eau restent à la charge de l'Acheteur.

Les assurances de voyages

Secret Planet propose systématiquement à l'Acheteur les assurances de voyage avant la conclusion de la vente. Elles ne peuvent pas être imposées à l'Acheteur mais elles sont fortement recommandées à celui-ci au regard de l'isolement et de la nature des voyages de Secret Planet.

Lorsque la souscription d'un contrat est effectuée à plus de 30 jours avant la date du départ, l'Acheteur dispose d'un délai de rétraction d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat pour éviter la superposition d'assurances ayant des garanties similaires. Pour cela, il doit justifier qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, Secret Planet lui rembourse la prime sans frais ni pénalités.

Les garanties proposées par Secret Planet sont les suivantes :

Assurance 1,70 % du montant total du voyage : couvre les frais de santé, de rapatriement, d'interruption de séjour, de vol et de perte de bagages ;

Assurance 4,00 % du montant total du voyage : idem Assurance 1,70 % à laquelle s'ajoute une assurance couvrant l'annulation de voyage ;

Assurance 2,80 % du montant total du voyage : idem Assurance 4,00 % pour les règlements par carte bancaire détenant déjà une assurance, quelle qu'elle soit.

Les conditions des assurances souscrites sont remises à l'Acheteur lors de son inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Secret Planet invite l'Acheteur à lire attentivement ces documents. Dans ce cas, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne sont jamais remboursables.

Réclamations

Toute défaillance constatée par l'Acheteur dans le déroulement du voyage doit, dans la mesure du possible, faire l'objet, à son initiative, d'une constatation sur place auprès des guides, représentants ou agents réceptifs locaux de Secret Planet. Toute réclamation doit être adressée à Secret Planet par lettre recommandée avec avis de réception, dans le mois suivant le retour du voyage. Le non respect de ce délai est susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation. Seuls les faits objectifs avérés et faisant partie du contrat seront traités.

Il est expressément convenu que les données conservées par Secret Planet et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique conservées par Secret Planet constituent des preuves recevables lors de toutes les procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document par écrit qui serait établi, reçu ou conservé par Secret Planet.

Recours à la médiation

L'Acheteur doit impérativement exprimer ses doléances auprès de Secret Planet pour tout différend qui viendrait à se produire à propos de la validité de son contrat de voyage, de son interprétation, de son exécution ou de sa non-exécution, de sa modification ou de sa résiliation. À ce titre, en l'absence de suite jugée satisfaisante, par l'Acheteur ou par Secret Planet lui-même, la partie la plus diligente soumettra l'objet du différend au Médiateur du Tourisme et Des Voyages.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Secret Planet est souscripteur d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, contractée auprès de la compagnie Allianz, 1 cours Michelet 92076 Paris La Défense - Cedex. Contrat n° 54462541.

Responsabilité

Le contenu du contrat de vente validé par les parties est susceptible d'être modifié pendant le voyage en cas de circonstances extraordinaires ou de tout autre évènement relevant de force majeure, ou du fait de l'Acheteur lui-même. La responsabilité de Secret Planet est susceptible d'être exonérée de ce fait.

Propriété intellectuelle

Tout le contenu des informations communiquées par Secret Planet à l'Acheteur pour la réalisation de son voyage reste sa propriété exclusive.

Dispositions diverses

Le fait que Secret Planet ne se prévale pas à un moment donné d'une des dispositions des présentes conditions de vente ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions. Dans le cas où l'une des dispositions des conditions de vente serait déclarée comme étant nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée comme non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.

Informatique et liberté

Selon les termes de la loi n° 76-17 dite « loi informatique et liberté » L'Acheteur est informé que sa réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent à Secret Planet et ses partenaires de traiter et d'exécuter cette réservation. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi doit être adressé par écrit à Secret Planet à l'adresse précisée ci-dessus. Le demandeur sera tenu de justifier son identité.

Garantie financière obligatoire

Elle est apportée par l'APST à hauteur de 242 000 €. Elle est destinée à protéger l'Acheteur contre une éventuelle défaillance de Secret Planet.

Loi applicable

Secret Planet est une société française. Le contrat de vente conclu avec Secret Planet est régi par le droit français.

Tribunal compétent

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux français compétents.

Mentions légales

SECRET PLANET | VOYAGES AVENTURE & NATURE | S.A.S au capital de 990 000 € | 26, rue du Bœuf 69005 Lyon France | Tél. 04 78 37 88 88 | Fax 04 78 92 99 70 | Courriel : contact@secret-planet.com | SIRET 532 107 257 00034 | NAF 7911Z | TVA intracommunautaire FR 58 532 107 257 00034 | Immatriculation Atout France IM 075 110202 | Agence garantie par l'APST | Assurance RC Professionnelle Allianz contrat n° 54462541.

Conditions particulières mises à jour le 1^{er} septembre 2017.